

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME REUNION DE 2018

Séance du 17 octobre 2018

CD20181017_40

id. 4237

L'an deux mille dix huit, le 17 octobre, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
RESTRUCTURATION DU CAMPUS**

COÛT GLOBAL DE L'OPERATION ET COFINANCEMENTS

En 2015, à l'origine du projet, l'Assemblée départementale avait entériné un coût d'opération à 13 128 999 € TDC.

A l'occasion de la DM 2017 ce coût a été ramené 11 832 408 € TDC en raison de l'abandon de l'amphithéâtre de 250 places (-1 076 592€) et de l'ajustement en phase APS de l'enveloppe ESPE (-220 000 €), sur la base des cofinancements ci-après :

| | CPER | IFSI-IFAS (locaux mutualisés) | ESPE |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Etat | 1 173 600,00 € | | |
| Région | 1 278 000,00 € | 833 333,00 € | |
| FEDER | 3 152 840,00 € | 833 333,00 € | |
| CD 82 | 3 047 968,00 € | 333 334,00 € | 1 180 000,00 € |
| | 8 652 408,00 € | 2 000 000,00 € | 1 180 000,00 € |
| TOTAL OPERATION | 11 832 408,00 € TDC | | |

L'analyse technique de la Région a conduit à une nouvelle répartition des contributions, actant de la fongibilité des financements CPER / IFSI mutualisé. Cette démarche amène au schéma de contributions soumis ci après, validé par le Rectorat (annexe 1) conformément à l'accord de la Région et à la maquette des cofinancements (annexe 2) :

| | CPER/ IFSI-IFAS (locaux mutualisés) | ESPE |
|----------------------------|---|-----------------------|
| Etat | 1 173 600,00 € | |
| Région | 2 111 333,00 € | |
| FEDER | 3 986 173,00 € | |
| CD 82 | 3 288 909,50 € | 1 272 392,50 € |
| | 10 560 015,50 € | 1 272 392,50 € |
| TOTAL OPERATION | 11 832 408,00 € TDC | |

En conséquence, les avenants à la convention d'opération et à la convention d'application seront établis et transmis par les services de la Région.

L'équilibre financier de l'opération assuré par l'autofinancement du Consen départemental est conforme à nos engagements d'une contribution de **4 561 302 €**.

Le montant du FCTVA devrait s'élever à 1 940 988,00 € (taux en vigueur 16,404 %).

La contribution finale plancher du Département serait alors de 2 620 314 €.

COÛT DES TRAVAUX ET VENTILATION FINANCIERE

Lors de la décision modificative du 18 octobre 2017, l'Avant Projet Définitif (APD) relatif à l'opération de restructuration du centre universitaire a été validé à hauteur de **8 305 105 € HT**.

Cet APD présentait un coût travaux ventilé de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| - IFSI/IFAS (locaux mutualisés)..... | 1 390 000 € HT |
| - ESPE..... | 770 000 € HT |
| - CPER..... | 6 145 150 € HT |
| TOTAL travaux..... | 8 305 150 € HT |

A la suite de la délibération, cet APD a été soumis à la validation de l'ensemble des partenaires départementaux, condition sine qua non à la poursuite de l'opération.

En retour, le Rectorat et la Région ont souhaité qu'une provision « aléas et révisions » de 450 000 € HT soit intégrée au coût de l'opération.

Cette provision est venue en déduction du montant prévisionnel des travaux.

Les 450 000 € HT « aléas et révisions » correspondent à l'économie de travaux décrite ci-dessous :

- IFSI-IFAS : simplification du traitement de l'escalier de secours du pavillon des Savoirs ; simplification de travaux et localisation de l'espace de documentation IFSI-IFAS, initialement prévu au rez-de-chaussée, au 1er étage de la Médiathèque ;
- CPER : ajournement de l'extension de la salle à manger du Restaurant Universitaire (RU) et report de la réhabilitation des loges d'accueil.

En conséquence, il est proposé la modification suivante, calquée sur le principe de fongibilité des fonds CPER/IFSI, évoquée en amont :

| | |
|---|--------------------------|
| - CPER/IFSI - IFAS (locaux mutualisés)..... | 7 006 150,53 € HT |
| - ESPE..... | 848 999,47 € HT |
| TOTAL travaux ramené à..... | 7 855 150,00 € HT |

Le détail du projet est présenté au travers des planches réalisées par la maîtrise d'œuvre (annexe 3), synthétisé dans un tableau présentant le coût des travaux par blocs de financement (annexe 4).

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération du conseil départemental du 18 octobre 2017 relative au centre universitaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le dossier d'APD intégrant le coût global de l'opération et les co-financements liés et la répartition du montant des travaux au vu des éléments annexés :
- Autorise Monsieur le Président à compléter en conséquence, sur les mêmes bases, la demande de financement FEDER déposée le 19 décembre 2017 ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'ensemble des co-financeurs (Etat, Région, FEDER) du volet CPER/IFSI-IFAS mutualisé, les recettes prévisionnelles suivantes :

| | |
|----------------|----------------|
| Région | 2 111 333,00 € |
| Etat | 1 173 600,00 € |
| Europe (FEDER) | 3 986 173,00 € |

- Autorise Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les avenants à la convention d'opération et à la convention d'application qui seront établis par la Région, sur les bases exposées ci dessus ;
- Autorise la COGEMIP, à engager la phase opérationnelle de la restructuration (DCE, travaux..).

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC